



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1351

Approbation d'une convention de mise à disposition gratuite d'espace entre la Ville de Lyon – Archives municipales et l'association Rails et Histoire

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1351 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'ESPACE ENTRE LA VILLE DE LYON – ARCHIVES MUNICIPALES ET L'ASSOCIATION RAILS ET HISTOIRE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les archives municipales de Lyon sont un lieu de référence pour la collecte, la conservation et la valorisation de la mémoire lyonnaise.

Lieu de diffusion des connaissances, les archives municipales souhaitent valoriser la recherche et contribuer à la diffusion des savoirs au plus large public dans différents domaines : sciences humaines et sociales mais aussi recherches scientifiques et techniques. Acteur du territoire, elles souhaitent également contribuer à la diffusion d'informations relatives à son quartier d'implantation.

Cette année, les archives souhaite permettre à l'association Rails et histoire de proposer des conférences, dans ses murs, jusqu'à 5 par an.

Rails & histoire, est une association régie par la loi de 1901, fondée en 1987 et reconnue d'intérêt général depuis 2015.

Elle a été créée à l'initiative commune d'universitaires et de représentants des entreprises ferroviaires. Elle est un carrefour et un lieu de débats pour l'histoire des transports et des mobilités, la culture des métiers et des techniques et la transmission de la mémoire professionnelle.

Rails & histoire a créée, en 2019, une antenne à Lyon, chargée en particulier d'effectuer la remise en service simulé du poste d'aiguillage 1 de Lyon - Perrache et, plus généralement de réaliser et susciter des travaux scientifiques centrés sur les transports ferroviaires lyonnais.

Compte tenu de l'intérêt des activités de Rails et histoire, il est souhaité accorder la gratuité des mises à disposition de la salle de conférences conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

A titre indicatif, cette mise à disposition est évaluée à 1800 euros TTC.

Cette mise à disposition est formalisée par une convention, jointe au présent rapport.

Vu ladite convention ;

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de mise à disposition d'espaces à titre gracieux établie entre la Ville de Lyon – Archives municipales, et l'association Rails et histoire est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET